



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Direction des Ressources Humaines,
des Moyens et des Mutualisations
Bureau des Relations avec le Public**

CERTIFICAT DE DÉCLARATION (Modèle A)

Prévu à l'article 2 de la Convention franco-tunisienne du 18 mars 1982 sur les obligations de service national en cas de double nationalité.

Je soussigné (1) _____

Né le _____ à (2) _____

Fils de _____ né à _____

Et de _____ née à _____

Inscrit sur les tableaux de recensement

- en Tunisie _____

- en France (département) _____

Ayant ma résidence habituelle, au sens de l'article 3 de la Convention franco-tunisienne du 18 mars 1982 sur les obligations de service national en cas de double nationalité à (3) _____

Déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du service national définies à l'article 1^{er} de ladite convention au titre de l'État (4) _____

VISA de l'autorité qui a reçu

La présente déclaration

Fait à Valence, le
Signature de l'intéressé,
ou du représentant légal

(1) Nom et Prénoms du déclarant

(2) Lieudit, commune, département, code postal

(3) Adresse complète

(4) Français ou Tunisien

NOTA: La présente déclaration doit être établie en cinq exemplaires (un pour l'intéressé, un pour le Bureau du Service National, un pour le Consulat, un pour la mairie et un pour la Préfecture)